

DOSSIER D'INSCRIPTION

NOM

PRENOM

N°ELEVE

NOUVELLE INSCRIPTION

REINSCRIPTION



Grande Mosquée Mohammed VI
64, RUE DES DOCTEURS B ET H-MULLER
42000 SAINT-ETIENNE
WWW.LAGMSE.ORG
TEL : +33 4 77 93 26 53 FAX : +33 4 77 74 97 30



ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Garçon

Fille

COORDONNEES

Adresse :

Code postal :

Commune:

Compagnie d'assurance :

Vaccin à jours : Oui Non

Allergie : Oui Non si oui, lesquelles :

Médicaments à éviter :

Père

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Profession :

Niveau en langue arabe :
.....

E mail :

Mère

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Profession :

Niveau en langue arabe :
.....

Niveau d'arabe

Niveau 1

Niveau 2

Niveau 3

Niveau 4

Niveau 5

Niveau 6

Nom frères et soeurs	Prénom frères et soeurs	Age	Niveau école arabe

Mode de paiement

Cochez le mode de paiement

Chèque bancaire

Espèces

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

Àle.....signature :

PIECES A FOURNIR

- 2 photos d'identité récente de l'enfant
- 1 enveloppe timbrée
- Attestation d'assurance à jour
- Photocopie de la page des vaccins du carnet de santé
- Règlement intérieur signé et daté
- Règlement des frais d'inscription

Ecole De la Grande Mosquée Mohammed VI de Saint-Etienne

Extrait du règlement intérieur

Admission et réadmission des élèves

Aucun élève n'est admis ou réadmis dans l'établissement s'il n'a pas rempli toutes les formalités d'inscription ou de réinscription exigées, l'administration n'est définitive qu'après souscription au présent règlement par les parents de l'élève mineur ou par l'élève majeur lui-même et après avoir réglé la totalité des droits d'inscription

Entrées et sorties

Les cours sont dispensés selon l'emploi du temps. Les parents sont tenus d'en prendre connaissance. Les parents doivent déposer et récupérer leurs enfants à l'intérieur de l'établissement. En dehors des heures normales, aucun élève ne doit quitter l'établissement sans autorisation de la direction.

Absence - Retard

Aucun élève ne sera réadmis après une absence sans justificatif. Tout retard sera sanctionné.

Tenue et conduite des élèves

Une tenue de l'élève propre et correcte est exigée pour être admis dans l'établissement. Tous les élèves doivent faire preuve de discipline, de respect et de politesse envers tout le personnel de l'école et envers leurs camarades. Les téléphones portables sont interdits durant les cours.

Propreté des locaux

La propreté des salles de classe, des couloirs et des toilettes doit être respectée; papiers et déchets doivent être déposés dans les poubelles réservées à cet usage. En cas de dégradation volontaire caractérisée, les frais de remise en état seront à la charge de la famille.

Sécurité

Les élèves doivent respecter l'obligation d'un comportement calme dans les locaux, il est interdit de rester dans la classe durant la récréation ou d'entrer en classe avant l'enseignant. Il est également interdit d'écrire sur les murs et les portes.

Sanctions disciplinaires

Les infractions au règlement intérieur, impolitesse, refus d'obéissance, mauvaise tenue, dissipation, négligence dans le travail ou absence injustifiée seront sanctionnées en fonction de leur gravité et pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'établissement.

Recommandations

Les choses de valeurs ne doivent pas être apportées à l'école, l'école ne pourra être tenue pour responsable de leurs pertes. Les parents doivent contacter une assurance responsabilité civile (une attestation doit être fournie au responsable au moment de l'inscription). Aucune réclamation auprès des professeurs n'est admise, toute réclamation doit être faite auprès du directeur de l'école exclusivement.

Je certifie avoir lu ce règlement intérieur et je m'engage à le respecter et à le faire respecter par mon enfant. Je m'engage à ne pas porter atteinte au bon fonctionnement de l'école et je décharge l'association et l'école de tout événement imprévu qui pourrait survenir.

Fait à : Le : Signature (avec mention lu et approuvé) :